



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 3 août 2021, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le Règlement numéro 2021-413 intitulé Règlement harmonisé relatif aux animaux domestiques.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau et sur le site Web de la Ville.

Le règlement numéro 2021-413 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 10^e JOUR D'AOÛT 2021

**Katia Morin
Greffière**